



55^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 – Coopération technique et renforcement des capacités – Débat général

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

3 avril 2024

Monsieur le Président/ Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Le point 10 de votre ordre du jour consacre l'engagement que tous les États membres ont pris par la résolution 60/251 en faveur d'une coopération constructive, résolument fondée sur le dialogue et les besoins réels des populations. Cet engagement se concrétise par une collaboration de bonne foi entre les mécanismes de ce Conseil et les États.

Le Luxembourg salue le travail engagé, nuancé et ancré localement, que le Bureau du Haut-Commissaire mène pour renforcer les capacités des États coopérants, que ce soit via ses 18 bureaux locaux, la participation de ses collaborateurs à des missions de maintien de paix ou sa présence régionale par le biais de ses 10 bureaux régionaux. La résolution sur l'Agenda 2030 et les droits de l'homme adoptée par ce Conseil à sa 52^e session a prévu la mise en place de conseillers régionaux qui doivent aider les pays dans leurs efforts pour réaliser les objectifs de développement durable.

Dans ce contexte, nous réitérons notre profonde inquiétude en lien avec la crise de liquidité qui met à l'épreuve nos efforts collectifs. Si d'aucuns ne paient pas ou trop tardivement leurs contributions au budget régulier de l'Organisation, la capacité du Haut-Commissariat de remplir les mandats que lui a donné ce Conseil est hypothéquée. La concrétisation de notre engagement en faveur des droits humains par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités se traduit par une multitude de programmes concrets, qui sont mis en œuvre par des expert•e•s des droits humains. Toutes ces personnes ont besoin d'être payées et de disposer d'un minimum de sécurité de l'emploi. Nous encourageons dès lors tous les pays membres à payer leurs contributions obligatoires à l'ONU en entier et sans délai, afin que le Bureau du Haut-Commissaire puisse continuer son travail indispensable de renforcement des capacités.

Je vous remercie de votre attention.

(310 mots – temps de parole 2 min 30 s)